

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 7 juin 2024 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 13 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

|                |           |                 |           |
|----------------|-----------|-----------------|-----------|
| JOËLLE HÉNAULT | Siège # 1 |                 |           |
| MARIE GERVAIS  | Siège # 2 | CLAUDE LEFEBVRE | Siège # 5 |
| SUZANNE SERHAN | Siège # 3 |                 |           |

Absences: Karl Lindsay, Siège # 4, Philippe Gosselin, Siège # 6

## **1. AVIS DE CONVOCATION – DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL**

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 156-06-2024** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Joëlle Hénault**.

**ADOPTÉE**

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 157-06-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1. AVIS DE DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023**

**Rés. 158-06-2023** La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2023 préparé par la firme MNP, Mme Lynda Tétreault, mairesse, en fait la présentation. Une copie du sommaire est disponible au public.

**IL EST PROPOSÉ** par **Suzanne Serhan** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte les états financiers 2023 de la Municipalité d'Ulverton, tels que déposés.

---

Vicki Turgeon,  
Directrice générale/greffière-trésorière

#### 4.2. OCTROI DE CONTRAT – GRÉ À GRÉ – ASPHATAGE AU COIN BOGIE ET ROUTE 143

Rés. 159-06-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ulverton a procédé, en 2023, à la réfection du ponceau reliant la route 143 au chemin Bogie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Colas effectue des travaux de réfection d'une canalisation localisée sous la route 143 et se situant très près du chemin Bogie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé un prix pour l'application d'asphalte à l'entreprise Colas ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier d'un court délai pour la réalisation de ces travaux est favorable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise Colas pour un montant de l'ordre de 3 840,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 159-06-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à 14 h 24. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 15 juillet 2024.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

---

**Vicki Turgeon,**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

#### APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**